

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 03217

Numéro SIREN : 484 753 272

Nom ou dénomination : A.G.I. EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2023 sous le numéro de dépôt 26116

VIRGINIE TOCHE

Expert-Comptable

Inscrit au Tableau

De l'Ordre des Experts-Comptables de Paris IDF

Commissaire aux Comptes

Inscrit auprès la Cour d'Appel de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

DESIGNE POUR LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIETE

A.G.I EXPERTISE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de : 300.000 €
23 Boulevard d'Annam
13016 MARSEILLE
RCS MARSEILLE : 484753272

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)

Chers associés,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision à l'unanimité des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Notre rapport est organisé selon le plan suivant :

- I. Diligences afférentes à la mission de commissaire aux comptes sur la situation de la société
- II. Diligences afférentes à la mission de commissaire à la transformation
- III. Conclusion.

I. DILIGENCES AFFERENTES A LA MISSION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Nos travaux se sont notamment basés sur les états financiers 2023 (30/09/2023) et 2022 (30/09/2022).

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

ELEMENTS	Bilan 30/09/2023 (en K€)	Bilan 30/09/2022 (en K€)
CA HT	2.334	2.180
VALEUR AJOUTEE	1.484	1.315
EBE	803	791
RESULTAT D'EXPLOITATION	752	752
RESULTAT NET COMPTABLE	557	536
CAF	610	584

ELEMENTS	Bilan 30/09/2023 (en K€)	Bilan 30/09/2022 (en K€)
CAPITAL SOCIAL	300	300
CAPITAUX PROPRES	1.675	1.234
TRESORERIE	1.403	1.279

Les informations collectées ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation.

II. DILIGENCES AFFERENTES A LA MISSION DE COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et
- Méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

III. CONCLUSION

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Marseille, le 17/11/2023

Le Commissaire à la transformation

Virginie TOCHE

